

TOMATE D'INDUSTRIE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



N° 4 - Mercredi 15 juin 2016

FLASH MILDIOU

CLIMATOLOGIE : La situation climatique de mercredi et jeudi semble favorable aux maladies avec la pluie annoncée. **La forte poussée végétative est, de plus, un facteur de risque aggravant.**

MALADIES : Soyez vigilants sur vos parcelles, même si les températures vous seront favorables dans les jours à venir. Nous pensons bien évidemment à la **moucheture bactérienne due à *Pseudomonas syringae*, ou encore à l'alternariose (*Alternaria solani*), mais aussi et surtout au Mildiou.**

Le Mildiou est présent de Nîmes à Lyon, en passant par Orange, Valence, Saint Rambert d'Albon, et suite aux dernières pluies et conditions climatiques. Les données du modèle nous indiquent 4, 5 à 6 cycles pour les secteurs d'Avignon et de Piolenc, Valréas et Sauzet, et pour des plantations d'avril à début mai. Le Mildiou ne supporte pas les chaleurs supérieures à 32°C dans la journée, mais les amplitudes thermiques peuvent provoquer des rosées matinales favorables pour la maladie. Soyez donc très vigilants en fonction de votre végétation et de la météorologie passée et à venir...

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :
AGROSUD, APTO 2, CAPL, PERRET SA ET VALSOLEIL.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :
SONITO (Robert GIOVINAZZO),

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
tel : 04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Robert GIOVINAZZO
SONITO
Maison de l'Agriculture
Site Agroparc - Bat. B
84912 - AVIGNON
rgiovinazzo@sonito.fr
tel : 04 90 86 64 39